

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au
mercredi 1^{er}
septembre 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absent : M.SIMON Didier

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

84-2021 - Attribution marché public de travaux – Réfection du terrain synthétique municipal

Vu le code de la commande publique

Vu l'avis de la commission du 16 juin 2021

Vu l'avis du bureau municipal du 21 juin 2021

La présente consultation a pour objet la réfection du terrain synthétique municipal.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à six mois maximum. Les travaux sont à réaliser avant fin 2021.

L'opération est estimée à :

- Version base couche de souplesse et remplissage en liège : 521 127 € TTC
- Variante couche de souplesse et remplissage en EPDM : 552 717 € TC

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le profil d'acheteur de la 2021. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 7 juin 2021 à 12h.

Trois entreprises ont déposé un pli. Les plis ont été ouverts par le service Commande publique et analysés par le cabinet PMC études. L'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse doit être retenue en tenant compte des critères énumérés ci-après :

- Valeur technique 60%

- Méthodologie envisagée par l'entreprise pour réaliser toutes les prestations prévues au marché 15%
- Planning prévisionnel d'exécution détaillé 10%
- Fiches techniques et provenance des différents matériaux 10%
- Procès-verbal établi par un laboratoire agréé sols sportifs ainsi que des échantillons de gazon synthétique et de remplissage, permettant de juger la qualité du revêtement synthétique et de la couche coulée. Ces documents et échantillons ainsi que les fiches techniques des différents accessoires de pose et les PV et fiches techniques des différents remplissages proposés devront être remis obligatoirement et gratuitement à la collectivité 20%
- Performance en matière de protection de l'environnement 5%

- Prix : 40%

La variante « couche de souplesse et remplissage en EPDM » a été choisi.

L'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse est l'entreprise Sparfel. Le détail des notes est consultable dans le Rapport d'Analyse des Offres joint.

Au regard de ce qui précède, après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal :

- **attribue le marché public à l'entreprise Sparfel pour un montant total de 411 831,36 € HT**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document s'y rapportant.**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

